

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Séance du 25 mars 1996

Nombre des
membres
en exercice : 42

Sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Présents : 41 votants : tous les délégués
sauf : M. MEYER Ch. non représenté
et MM. ZINCK Ch. et MESSMER J.M., représentés respectivement
par les délégués suppléants : MM. SCHERTZ et REUTENAUER

N° 24/1996

Objet : **Création d'un poste permanent**

Le Président Bernard LOGEL présente l'état du personnel de la Communauté de Communes et les fonctions assurées par celui-ci.

Il souligne qu'au vu des nouvelles compétences acquises par la Communauté de Communes il convient de renforcer les fonctions administratives et propose la création d'un poste permanent de rédacteur territorial qui aura pour fonction d'assister le chargé de mission en développement dans l'exécution des tâches administratives et d'élaboration et de suivi budgétaire et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 38 voix pour et 3 voix contre :

de créer un emploi permanent à temps non complet de rédacteur territorial à compter du 1er mai 1996 et à raison d'un horaire hebdomadaire de 20/39 èmes

d'inscrire les crédits nécessaires au budget 1996

de pourvoir ce poste selon les candidatures à venir par recrutement d'un agent stagiaire, titulaire ou en qualité de contractuel conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

de charger le Président de la déclaration de vacance du poste et du recrutement de l'agent



Pour extrait conforme
à Woerth le 15 avril 1996

Bernard LOGEL, Président

